

## Interview

# « Les abus autour du détachement sont dénoncés à l'Ouest mais aussi à l'Est »

Jean-Louis Marchand, le président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) revient pour le MEX sur les grands sujets de l'UE à la rentrée pour le secteur du BTP. *p. 14*



Vivapolis

## Sydney Ivanhoé, futur quartier modèle

Grâce à un partenariat public-privé-associatif, 3 000 logements pour partie accessibles vont sortir de terre à Macquarie Park, au nord de la ville australienne. *p. 2*

## Espagne 40 centres commerciaux d'ici à 2019

Les promoteurs et investisseurs ont mis en chantier ou projettent de lancer ces projets en raison de l'embellie économique du pays. *p. 9*

## Détachement La proposition de la présidence oublie la France

L'Estonie, qui occupe la tête du Conseil européen, a posé sur la table un compromis qui ne prend pas en compte les mesures du gouvernement Macron. *p. 11*

## Ingénierie Systra rachète un spécialiste des ponts californien

C'est une entreprise prestigieuse que le groupe français a annoncé avoir acquis avec son collègue International Bridge Technologies *p. 12*

Jean-Louis Marchand, président de la FIEC

## « Les abus autour du détachement sont dénoncés à l'Ouest mais aussi à l'Est »

**Le président de la Fédération de l'Industrie européenne de la construction revient pour le MEX sur les grands sujets européens de la rentrée pour le secteur du BTP.**

**Quelle est la position de la FIEC sur la Directive Détachement des travailleurs ?**

Depuis la vingtaine d'années que cette directive existe, la FIEC s'est attachée à rechercher un équilibre entre les attentes des pays d'envoi et celles des pays d'accueil, parce qu'effectivement les attentes sont différentes. La FIEC s'est en permanence efforcée d'accompagner la mise en œuvre de cette directive, en coopération étroite avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB), tout en luttant contre les abus qui en sont faits. C'est dans cet esprit que la FIEC a soutenu la directive d'exécution qui a pour but de lutter contre les fraudes et qui a été adoptée le 15 mai 2014. Mais nous n'étions pas favorables à la révision de la directive détachement des travailleurs qui a été proposée en 2016 par la Commission européenne, et qui est à présent en discussion devant le Conseil et le Parlement de l'UE. Les problèmes qui se posent sont d'abord ceux de la fraude et de l'insuffisance ou de l'inadaptation des contrôles supposés l'enrayer. Nous aurions préféré que l'accent soit mis sur une application rigoureuse de la directive d'exécution plutôt que sur une révision du texte d'origine. Nous n'avons hélas pas été entendus, mais nous prenons acte du fait que la Commission s'est engagée dans la voie de la révision. Nous travaillons donc sur les amendements qui sont maintenant proposés. Nous sommes par exemple favorables à un alignement de la durée du détachement sur celle de la législation relative à la « sécurité sociale », car elle a le mérite d'apporter de la clarté tout en permettant une certaine flexibilité. Nous sommes également en faveur des amendements visant à clarifier ce qui doit être pris en compte dans la définition du salaire minimum, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne de Justice. En revanche, nous ne sommes pas convaincus que la référence à la notion de « rémunération » a une réelle valeur ajoutée : elle risque d'apporter plus de confusion, car elle comprend toute une série d'éléments qui varient d'un pays à l'autre, voire, dans certains pays, d'une région à l'autre, sans vraiment apporter une réponse au différentiel compétitif observé sur le terrain, qui est principalement dû aux différences dans les régimes nationaux de protection sociale.

**La position de la FFB et de la FNTP sur le sujet est-elle la même que celle de la FIEC ?**

Oui, clairement. Et elle est partagée par les autres fédérations membres. Il est à noter à ce sujet que les abus autour de la

directive détachement sont dénoncés par les fédérations des pays de l'Ouest mais aussi de l'Est. La Roumanie et la Bulgarie, par exemple, n'ont plus aujourd'hui assez de travailleurs dans le secteur de la construction ; les entreprises voient partir des gens qu'ils ont contribué à former, et voient arriver sur leurs territoires des entreprises provenant de pays hors de l'Union européenne. C'est, pour eux, une catastrophe, et ils sont donc pleinement conscients de la nécessité d'avoir un cadre juridique clair et efficace permettant de trouver un juste équilibre entre mobilité et protection sociale.

**Entre les grands groupes et les PME, y-a-t-il des dissensions à l'intérieur de la FIEC sur la question du détachement ?**

Non, absolument pas. Aussi bien les grands groupes que les PME ont besoin d'un Marché Intérieur ouvert. Ce qu'il faut combattre, ce sont les abus et les fraudes liés à cette ouverture, et, sur ce point, il y a clairement unanimité au sein de la FIEC.

**Vous souhaitez des évolutions sur le règlement Produits de construction (RPC).**

Oui, même si pour l'instant, nous n'avons pas encore déposé de document de travail à la Commission européenne. C'est un travail de long terme. D'une manière générale, la FIEC demande à ce qu'il y ait une cohérence entre le RPC et les directives Ecodesign et Performance énergétique des bâtiments. Le problème est de créer le lien entre design, produits et

performances (notamment énergétiques) de ce qui a été réalisé.

Les problèmes liés à la définition des critères de performance, puis à la définition des conditions de leur mesure restent entiers. Nous demandons donc un cadre cohérent où chacune des

réglementations prend en compte ce qui est induit par les autres. Au cœur du métier de la construction, il y a l'assemblage de produits. Les conditions dans lesquelles nous assemblons vont déterminer la performance ultime des différents produits dans l'ouvrage. Nous avons l'impression que la complexité de notre métier n'est pas assez perçue ou prise en compte par ceux qui, à Bruxelles, conçoivent les directives Eco-design et Performance énergétique. La FIEC a

**« Il faut une cohérence entre le règlement Produits de construction et les directives Ecodesign et Performance énergétique des bâtiments »**

souvent en face d'elle des gens qui viennent de l'industrie ou des services et qui essaient de transposer dans le BTP des méthodologies et des réglementations appliquées à ces secteurs, et qui ne sont pas adaptées pour la construction. Le marquage CE par exemple n'est pas toujours suffisant pour permettre d'apprécier les performances réelles d'un produit, ou son adéquation à un usage dans un ouvrage de construction. Nous savons que cela prendra du temps, mais nous demandons que l'on améliore les conditions de caractérisation de produits actuellement insuffisamment spécifiés.

### Qu'en est-il de la Carte électronique des services ?

La FIEC est opposée à ce dispositif et demande à ce que le BTP en soit exclu, là encore en raison de la spécificité du secteur. Notre position est commune avec celle de la FETBB, notre partenaire social, ainsi qu'avec celle d'autres métiers comme la Fédération européenne du nettoyage industriel ou celle des assurances. Personne n'a demandé cette carte, qui est censée permettre à une entreprise de travailler dans n'importe quel pays de l'UE de son choix, dès lors que cette carte lui aura été délivrée, ceci dans des conditions a priori très discutables. Ce que l'on devrait garantir dans ce dispositif, c'est que l'entreprise a les qualités ou les références pour travailler dans un autre pays. Mais cette carte électronique des services n'est actuellement prévue que sur la base d'informations purement administratives, et ne donne aucune garantie technique de compétence. Nous demandons que la construction soit exclue du dispositif prévu. Et si nous n'étions pas entendus, nous demandons que le temps nécessaire soit pris pour définir les conditions d'adaptation à nos spécificités d'un tel système ; nous demandons en particulier qu'un pays dans lequel la carte va être utilisée puisse réellement contrôler les conditions de délivrance de cette carte. Cela suppose la mise en place d'un fichier européen électronique centralisé (ou mieux la mise en réseaux de fichiers nationaux) pouvant être consulté par tout pays accueillant une entreprise titulaire d'une telle carte.

### Qu'en est-il de la directive Performance énergétique des bâtiments ?

Nous y sommes très favorables, et les travaux sont en cours. Là encore se pose le problème de la définition des indicateurs de performance, des modalités de leur mesure, et de l'appréciation des coûts associés à cette mesure. Nous sommes très réticents à la mise en œuvre des Certificats de performance énergétique, ni fiables ni consistants dans leur forme actuelle. Nous demandons là encore cohérence et complémentarité avec l'Eco-design, le RPC, et l'initiative dite "Level(s)" relative à la performance des bâtiments durables. Et nous serons très vigilants quant aux suites données aux plus de 900 amendements proposés par le Parlement européen...

### Quel bilan tirez-vous du plan Juncker ?

La FIEC a tout de suite été très engagée dans le Fonds européen pour les investissements stratégiques, car nous y

avons vu un projet politique qui mettait en avant la nécessité d'investir à long terme, donc de donner davantage de visibilité à nos activités à venir. Ce plan s'appuie sur le constat qu'il n'y aura jamais assez d'argent public pour faire tout ce qu'il y aura à faire, qu'il faut essayer d'amener de l'argent privé dans des secteurs comme les infrastructures ou l'efficacité énergétique chaque fois que c'est possible, et s'efforcer de n'utiliser l'argent public qu'avec un très fort effet de levier. Nous avons vu aussi que ce plan s'intéressait aux PME innovantes. La construction en a logiquement profité, notamment en France, car les grands domaines d'activité qui ont généré des projets éligibles au Plan Juncker sont l'efficacité énergétique et les infrastructures. Nous sommes engagés avec la Commission européenne sur l'idée de donner de la visibilité aux projets d'investissements pour, le plus en amont possible, intéresser des investisseurs privés et intégrer leurs attentes. L'important, maintenant, c'est aussi de décliner le plan Juncker au niveau des régions, parce nos métiers sont locaux. Les régions sont la bonne taille pour donner de la visibilité aux projets locaux des métropoles et des territoires, toujours dans l'idée d'en diversifier les modalités de financement. Nous travaillons donc avec la Commission pour que le portail européen de projets qu'elle a mis en place puisse désormais être décliné au niveau régional, offrant aux Régions intéressées la possibilité de l'utiliser pour les projets sur leurs territoires. Nous avons commencé en France, et nous projetons de continuer en Italie et en Allemagne. Le bilan du Plan Juncker est positif: près de 75% des 315 milliards d'euros visés lors du lancement du Plan ont été engagés à ce jour, en ligne avec les objectifs affichés, tant sur les délais que sur les effets de leviers recherchés.

### Êtes-vous inquiet pour le Lyon-Turin Ferroviaire ou le Canal Seine Nord Europe ?

L'Europe est claire sur la question : dans 50 ans, il y aura un tunnel sous les Alpes ; dans 50 ans, il y aura un canal grand gabarit vers le nord ; c'est la conviction des concepteurs du Mécanisme d'Interconnexion en Europe : ils ont donc décidé d'assurer 40% du financement. À partir de là, pour la France, quel est le bon moment, compte tenu de la pression sur les finances publiques, pour s'engager ? En tant que FIEC, nous n'avons pas à juger de cette question, même si nous soutenons bien sûr la réalisation de tels projets.

### La FIEC en bref

- 29 fédérations membres, implantées dans 26 pays, « représentant tous types d'entreprises de construction, des plus petites aux plus grandes », selon elle. Elle traite les sujets économiques, juridiques, techniques et sociaux ; sur ce dernier point, la FIEC est, avec la FETBB, le partenaire social européen pour le secteur.
- La FIEC s'efforce « principalement de promouvoir auprès des instances européennes les solutions susceptibles de permettre au secteur de répondre aux défis des années à venir, ou de défendre ses intérêts lorsqu'ils sont mis en cause par des projets de directives ou de réglementations inadaptés à ses spécificités. »

Propos recueillis par Hugues Boulet